

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## Adoption de la Loi Infirmière : une avancée attendue par les étudiant·e·s et les professionnel·le·s

À Paris, le 20 juin 2025,

### NOUVELLE VICTOIRE !

La loi sur la **profession d'infirmier** a été définitivement adoptée par le Parlement ! Une nouvelle victoire pour le système de santé, qui permet de reconnaître les compétences des infirmier·ère·s et qui engage une évolution des sciences infirmières.

**La FNESI salue l'adoption tant attendue de la Loi Infirmière, une avancée historique pour l'accès aux soins.**

Cette loi reconnaît à leur juste valeur les **compétences des infirmier·ère·s** tels que le **diagnostic** et la **consultation infirmière**. En outre, elle ouvre un droit de **prescription**, réel levier d'amélioration de l'accès aux soins. Elle permet également de valoriser l'expertise infirmière dans la formation des étudiant·e·s et la **recherche** en sciences infirmières. Une avancée majeure pour le système de santé, qui doit permettre d'accroître la **reconnaissance de la profession** et d'élargir son exercice !

**La FNESI restera vigilante à l'élaboration du cadre réglementaire encadrant la Loi Infirmière.**

Concernant les **formations de second cycle**, la FNESI attend une vision claire et cohérente entre les différentes spécialités en sciences infirmières. En effet, la Loi ouvre la possibilité aux **infirmier·ère·s anesthésistes, de bloc opératoire et puéricultrice·s** d'exercer en pratique avancée. Parallèlement, elle inscrit l'exercice au sein de **l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur** comme une spécialité à part entière. Ces propositions doivent s'inscrire dans une vision globale des sciences infirmières, qui assure une cohérence dans le développement des compétences associées aux différents modes d'exercice infirmier.

**La FNESI attend une vision structurée des sciences infirmières dans leur globalité.**

La formation doit être la base solide d'une discipline émancipée. En effet, la **réforme de la profession** doit s'accompagner d'une **réingénierie de la formation**, attendue pour l'été 2025. Cette dernière doit inclure **l'enseignement des nouvelles compétences** afin de **réduire l'écart entre la formation dispensée et la réalité du terrain**, où ces compétences seront déjà mises en pratique.

**Les étudiant·e·s infirmier·ère·s demandent une formation alignée sur les évolutions de la profession.**

**Ilona Denis**

Présidente

[présidence@fnesi.org](mailto:présidence@fnesi.org)

06 40 81 65 09



**Elodie Lenfant**

Attachée Presse

[presse@fnesi.org](mailto:presse@fnesi.org)

06 59 35 54 33